

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSISTANCE ELECTORALE INTERNATIONALE N° 12 DU 17 AOÛT 2011

Activités de la CENI

Une rencontre regroupant le Président de la CENI, Révérend Dr Pasteur Daniel Ngoy Nyanga Mulunda, le SRSG, Monsieur Roger Meece, le DSRSG, Monsieur Fidèle Sarassoro et le Directeur de la Division Electorale, Monsieur Bile Bouah Mathieu s'est tenue au siège de la CENI, ce mercredi, 17 août 2011.

Le point principal à l'ordre du jour était la question logistique. En effet, le déploiement du matériel électoral, notamment la quincaillerie électorale (urnes, isolements, kits des bureaux vote et de dépouillement, etc.) nécessite une mise commun des informations de base comme les poids, les volumes, les ports de débarquement, les moyens de transport, les délais de livraison, etc. les conclusions suivantes ont été adoptées :

- Le matériel électoral ne sera pas livré dans les quinze hubs comme programmé par le passé ;
- La CENI nommera un point focal logistique qui sera l'interlocuteur privilégié de la MONUSCO sur tous les aspects logistiques ;
- La CENI fournira incessamment toutes les informations relatives aux délais de livraison, au colisage et aux lieux de livraison du matériel commandé ou en instance d'être commandé ;
- Cette rencontre de haut niveau entre la CENI et la MONUSCO se tiendra régulièrement dans le futur.

Vote du « projet de loi portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales à l'Assemblée Nationale »

La commission mixte paritaire Assemblée Nationale-Sénat a présenté son rapport à la plénière de l'Assemblée Nationale ce mardi 16 Août 2011.

Le Co-président de la dite commission a fait l'économie du rapport avant que le Co-rapporteur ne fasse lecture des conclusions auxquelles sont parvenus les membres.

Il ressort que dans le fond, il n'y a pas eu de changement dans le texte harmonisé. Seuls des points non identiques étaient relevés dans l'intitulé mais aussi dans le corps du texte.

La commission paritaire a trouvé que parler de projet de loi fixant les circonscriptions électorales revenait à mettre en cause la loi qui faisait cette fixation et qui est restée intacte. C'est pourquoi l'intitulé suivant a été retenu « *Projet de loi portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales.* »

Quant au corps du texte, la commission paritaire a trouvé qu'il n'était pas nécessaire de mettre des chapitres dans un texte de huit (8) articles qui ne portait que sur des données chiffrées. Le texte est finalement rendu avec les huit (8) articles, sans chapitre.

Le rapport présenté par la commission a été soumis au vote de recevabilité avec la majorité des voix sans abstention par les **417** députés présents. Le résultat du vote est le suivant : **[399 Pour, 13 Contre et 5 Abstentions]** Vu que le texte avait déjà été favorablement voté en 1^{ère} lecture, le Président de l'Assemblée Nationale a demandé aux Députés de voter le texte globalement. Ce qui a été accepté.

Le vote par appel nominal s'en est suivi mais et il s'est opéré en huis clos était demandé à la demande du Bureau.

La loi ainsi votée à cette étape est envoyée au Président de la République pour sa promulgation dans les prochains jours..

Provinces	Electeurs enrôlés	Sièges à pourvoir	Sièges perdus ou gagnés ¹
<i>Kinshasa</i>	3 287 745	51	- 7
<i>Bas-Congo</i>	1 502 939	23	- 1
<i>Bandundu</i>	3 553 322	55	- 2
<i>Equateur</i>	3 960 643	62	+ 4
<i>Kasaï Occ.</i>	2 661 245	42	+ 2
<i>Kasaï Or.</i>	2 643 905	41	+ 2
<i>Pr. Orientale</i>	3 886 524	61	- 2
<i>Nord-Kivu</i>	3 003 246	47	- 1
<i>Sud-Kivu</i>	2 022 960	32	0
<i>Maniema</i>	874 809	14	+ 2
<i>Katanga</i>	4 627 302	72	+ 3
Total	32 024 640	500	0

Tableau de répartition des sièges par province

Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures

La formation des derniers agents électoraux destinés aux Bureaux de réception et traitement des candidatures tire quasiment vers sa fin dans toutes les provinces. L'heure est à la distribution des formulaires aux partis politiques et aux candidats indépendants.

A Kinshasa, est ouvert au 134, Boulevard du 30 juin, le BRTC pour les candidatures à l'élection présidentielle et aux circonscriptions du la Lukunga et du Funa pour la Députation Nationale.



Bureau de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC), 134 Boulevard du 30 Juin, Kinshasa



Salon de réception des candidats au scrutin Présidentiel



Distribution des formulaires aux partis politiques et aux Indépendant par les Assistants Réceptionnistes



DGRAD pour la délivrance de la note de perception des frais d'inscription des candidats

==+==+==+==+==+==+==+==+==

¹ Par rapport aux élections de 2006.